



LES SABLES VENDEE TRIATHLON

Un CLUB de TRIATHLON et DUATHLON

Trois disciplines, Une passion...

REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion / Cotisations :

Le club « Les Sables Vendée Triathlon » est une association sportive. L'orientation principale du club est l'organisation et la pratique du triathlon, du duathlon en compétition et en loisir. Ses adhérents pratiquent la compétition tout en véhiculant une bonne image. Ils représentent la ville des Sables d'Olonne, l'Agglomération des Sables d'Olonne, le Département de la Vendée, la Région des Pays de la Loire et les nombreux partenaires qui aident l'association financièrement ou par la mise à disposition de structures permettant son bon fonctionnement. Tout comportement allant à l'encontre des règles de civilité, diffamation, harcèlement, propos injurieux, après avoir entendu le ou les protagonistes, le bureau se réunira pour délibérer et voter une sanction pouvant aller du simple blâme, jusqu'à l'exclusion.

L'adhérent déclare connaître les règlements de la FFTRI.

La licence permet d'accéder aux compétitions agréées par la FFTRI. Le montant de la licence-assurance est fixé annuellement par la fédération française de triathlon. Les licenciés bénéficient d'une assurance pour certains risques lors des compétitions et entraînements, une assurance complémentaire est proposée et vivement conseillée lors de l'adhésion.

La cotisation permet d'adhérer au club et de participer aux activités organisées pour ses membres. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau du club. Les arbitres non compétiteurs reçoivent du club une licence dirigeant.

Compétitions.

L'adhérent s'inscrit sous le nom de club « Les Sables Vendée Triathlon » pour toutes les disciplines enchaînées **agréées par la FFTRI. L'adhérent porte obligatoirement la tenue du club sur les compétitions.**

Un calendrier de référence pour chaque catégorie est élaboré par le comité directeur, il a pour but de dynamiser la présence des adhérents sur ces compétitions.

L'adhérent peut s'inscrire à toutes autres compétitions sportives sous le nom de «Les Sables Vendée Triathlon» sans être couvert par l'assurance de l'association.

L'accès à la piscine sur les créneaux club est réservé aux licenciés, porteur d'une licence compétition ou loisirs. L'adhérent reconnaît aux « Les Sables Vendée Triathlon » et ses partenaires le droit de faire toute publicité qu'ils jugeront utile sur ses noms, images et succès, sous réserve qu'il n'y ait pas atteinte à ses convictions personnelles et que soient respectés le droit et la morale, sans qu'il puisse réclamer une indemnité quelconque à l'occasion de ladite publicité.

Tenues.

Les tenues doivent être portées lors des compétitions et les remises de prix. Veste aux couleurs du club et logo des partenaires.

L'adhérent ne peut y ajouter une inscription, sauf dérogation du comité, hormis son nom ou prénom (les athlètes professionnels ne seront pas concernés mais devront apposer le logo du club sur leur tenue).

Organisations sportives du club

Lors des manifestations sportives, les membres du bureau élisent un comité d'organisation qui élira son directeur. Par leur adhésion au club, les adhérents s'engagent à s'investir lors de chaque manifestation, suivant les besoins de l'organisation.

L'adhérent s'engage à se rendre disponible, pour les organisations du club.

Un chèque de caution de 100 euros est demandé à la prise de licence et sera encaissé si l'adhérent n'a pas participé à hauteur d'une demi-journée minimum au soutien d'une manifestation organisée par le club.

Choix de l'adhérent :

- 70.3
- Bike and run
- Relais entreprise
- Aucune action bénévole : J'autorise le club à encaisser le chèque de caution

Assemblées Générales et Réunions

L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement en fin de saison.

Par ailleurs, des réunions d'informations se déroulent en fonction des besoins de communication du club, tout au long de l'année (préparations de déplacement à des compétitions, stages ou autres activités).

Enfin, les membres du conseil d'administration se réunissent régulièrement afin de parvenir aux différentes obligations qui les incombent ; à l'issue de ces réunions, un procès verbal consultable est rédigé.

Charte du licencié :

- Pratiquer les trois disciplines (natation, cyclisme, course à pied) agréées par la FFTRI.

Il ne sera toléré la prise de la licence à des fins d'entraînement à une seule des 3 disciplines. (Créneaux d'entraînement pouvant être amenés à saturer)

- Participer à la vie du club, s'informer (compétitions, organisation des épreuves et vie du club)

- Rester courtois : par le port de la tenue, vous représentez le club et nos partenaires.

- Respecter les règles de sécurité (port du casque, respect du code de la route : pas plus de 2 de front, maxi 20 vélos, se mettre en file indienne pour faciliter le dépassement des autres usagers de la route).

- S'informer sur la séance, avoir son matériel, aider à l'installation et au rangement du matériel.

- Choisir un groupe de niveau adapté (à vélo : 30 à 32 km/h de moyenne pour le 1er groupe, 28 à 30 pour le 2nd, 3ème groupe dit débutant ou de loisirs : il est important de venir régulièrement aux sorties vélo) et respecter la phase d'échauffement (25 km à vélo).

- Rester solidaire avec les membres de son groupe (en cas de crevaison, de blessure, de fatigue)

- Respecter les conseils et consignes de l'entraîneur et des éducateurs (en particulier groupes de niveau et allure d'échauffement).

L'ensemble des points du présent règlement doit être validé par le Comité Directeur et ses Co-Présidents pour être mis en place et cela chaque année de sa mandature.

Ce règlement sera à déposer lors de la prise de sa licence et dûment signé.

Le licencié :
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le

Signature

Les Co-Présidents,
Christophe LUCAS
Jean DURAND